

Questions orales

L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national): Nous ne fermons pas le port de Barrington Passage, monsieur l'Orateur, nous le réaménageons tout simplement pour en faire un poste d'expédition des navires. Les navires continueront à fréquenter le port. Il y a eu mutation d'un employé, il est vrai; il ne s'agit cependant pas d'un licenciement, mais simplement d'une mutation à un autre port de la région.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION ET LA RECRUESCENCE DES
CRIMES AVEC VOIES DE FAIT—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général qui aurait dit, dans un discours la semaine dernière, être maintenant convaincu, après deux ans d'étude, qu'une relation directe existe entre la violence à la télévision et les crimes avec voies de fait, question dont il s'est entretenu avec ses collègues du gouvernement. A la lumière de ces constatations, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre, en vertu de son pouvoir sur le CRTC et la CCT, pour modifier les exigences actuelles et interdire ce genre d'émissions ou pour veiller à ce qu'elles soient diffusées en fin de soirée?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus avec le CRTC et le secrétariat d'État de cette question, qui est encore à l'étude. Nous en aurons davantage à dire sur le sujet lorsque le ministre de la Justice et moi-même annoncerons un ensemble de mesures sur les actes de violence d'ici la fin de l'année.

● (1500)

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement concernant l'allégation du ministre qui a prétendu que je l'avais mal compris à la Chambre. Je signale que d'après le compte rendu, il aurait parlé de «criminels endurcis.» Après avoir entendu sa réponse la semaine dernière, je suis allé vérifier les bleus et j'ai constaté qu'on lui faisait dire «récidivistes.» Je soutiens encore que j'avais raison. Le sténographe a entendu la même chose que moi, mais le ministre ou un de ses fonctionnaires a modifié le mot sur le bleu.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos du même rappel au Règlement. Il est vrai que les bleus disaient ce que prétend le député. Lorsque j'ai vu le texte, j'ai immédiatement fait parvenir un message au hansom pour dire que je n'avais pas parlé de «récidivistes.» Je connais la loi. Un récidiviste a droit à une absence temporaire après trois ans, mais non les psychopathes sexuels dangereux. Je ne dirais pas que les récidivistes ne le peuvent pas quand ils le peuvent. J'ignore comment ces mots ont été rapportés dans le compte rendu, mais mes fonctionnaires ont fait la rectification, quand ils ont relevé l'erreur.

[M. Crouse.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION
PUBLIQUE ET LE CODE CANADIEN DU TRAVAILMESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUSPENSION DES
GRÈVES DANS LES SERVICES ESSENTIELS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley) demande à présenter le bill C-416, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le Code canadien du travail et à prévoir la suspension des grèves dans les services essentiels.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, le bill, qui tend à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le Code canadien du travail, permettrait de suspendre des grèves dans les services essentiels pendant que la mesure de lutte contre l'inflation est en vigueur. Le fait est que les Canadiens en ont par-dessus la tête de ces arrêts du travail multipliés.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES
DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 26 du Règlement, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Cette affaire précise et importante, c'est l'arrêt de travail aux Postes qui se poursuit depuis quatre semaines et ne semble pas devoir se terminer bientôt.

La suspension de ce service essentiel cause beaucoup de difficultés à tous les Canadiens surtout à ceux qui reçoivent leurs revenus par la poste, à ceux qui ont perdu leur emploi par suite des perturbations dans le monde des affaires. La grève a également interrompu l'échange d'objets de correspondance avec l'étranger, dont l'une des graves conséquences est la perte actuelle, et peut-être permanente, de ventes à l'étranger. Si ma motion est recevable, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés n'ignorent pas que la demande faite en vertu de l'article 26 du Règlement est pratiquement la même que celle que le même député a présentée mercredi dernier, alors que la présidence a pris soin d'expliquer les difficultés que lui posent les situations de ce genre. J'ai signalé que, l'activité au sein du syndicat pouvant conduire au règlement du conflit, il serait prématuré d'accéder à la demande faite aux termes de l'article 26 du Règlement, mais que si le député attendait quelques jours pour la présenter et s'il ne se produisait rien entre-temps, la présidence pourrait consentir à la tenue d'un débat d'urgence.